

**Province de Québec
Municipalité de Saint-Elzéar
Le 10 décembre 2018**

Procès-verbal de la session spéciale du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar tenue le 10 décembre 2018 à 19 h à la salle du conseil située au 707 avenue Principale, sous la présidence du maire Carl Marcoux où les conseillers Joan Morin, Shirley McInnes, Alain Gilbert et Stéphane Lehoux, sont présents et forment corps entier du conseil :

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général est également présent.

Cette session spéciale est exclusivement réservée pour le budget 2019 et le plan triennal d'immobilisation.

Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte par le maire Carl Marcoux.

251-12-18 Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires 2019
4. Adoption du règlement 2018-245
5. Adoption du programme triennal des immobilisations
6. Période des questions
7. Clôture de l'assemblée

Il est proposé par Joan Morin et résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

252-12-18 Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2019

ATTENDU que conformément à l'article 954 du C.M., le conseil d'une municipalité doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier;

En conséquence, il est proposé par Alain Gilbert et résolu à l'unanimité

Que le budget de l'année financière 2019 soit adopté tel que présenté.

Que la répartition du budget est la suivante :

Recettes	
Taxes	2 979 445 \$
Paiement tenant lieu de taxes	28 226 \$
Transferts gouvernementaux	368 957 \$
Recettes de sources locales et autres	219 167 \$
Total des recettes	3 595 795 \$

Dépenses

Administration générale	506 586 \$
Sécurité publique	362 171 \$
Transport	721 592 \$
Hygiène du milieu	471 199 \$
Santé et bien-être	8 910 \$
Urbanisme et zonage	109 629 \$
Loisirs et culture	365 915 \$
Frais de financement	193 971 \$
Total des dépenses de fonctionnement	2 739 973 \$

Dépenses en immobilisations	122 089 \$
Dette – Capital	742 037 \$
Affectation Fonds réservée	(8 304) \$
Total des dépenses	3 595 795 \$

253-12-18 Adoption du règlement no 2018-245

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar a adopté son budget pour l'année 2019 prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 3 décembre 2018 par la conseillère Joan Morin (résolution 231-12-18);

ATTENDU que le maire mentionne que ce règlement a pour objet de fixer les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2019 et les conditions de leur perception.

En conséquence, il est proposé par Stéphane Lehoux et résolu à l'unanimité

Que le règlement # 2018-245 pourvoyant a fixé les taux des taxes et des tarifs de compensation pour l'exercice financier 2019 et les conditions de leur perception soit et est adopté.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit. Que le règlement est déposé dans le livre des règlements de la Municipalité.

254-12-18 Adoption du programme triennal des immobilisations 2019-2020-2021

ATTENDU que conformément à l'article 931.1 du C.M., une municipalité doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois (3) exercices financiers subséquents;

ATTENDU que le programme triennal d'immobilisations se répartit comme suit;

Année 2019	2 815 000 \$
Année 2020	1 090 000 \$
Année 2021	2 450 000 \$

En conséquence, il est proposé par Shirley McInnes et résolu à l'unanimité

Que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2019-2020-2021 soit adopté tel que présenté et qu'il fasse partie intégrante de cette résolution.

255-12-18 *Clôture de l'assemblée*

Il est proposé par Joan Morin et résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour étant épuisé de clore la session. Il est 19 h 30.

Carl Marcoux, Maire

Mathieu Genest, Directeur général
Secrétaire-trésorier